Commune de
VANNES-SUR-COSSON

Compte-rendu du Conseil Municipal
Séance du 01 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 01 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Éric HAUER, Maire.

Conseillers en exercice : 15 Conseillers présents : 13 Conseillers absents : 2 Conseillers excusés : 2

Présents : Mesdames : Annick GIRARD, Odile GILLET, Coralie FALCK ROUSSE-LACORDAIRE, Harmonie MITTEAU, Catherine OUDIN, Delphine VILARIHNO, Florence VEDRINES,

Messieurs : Éric HAUER, Jordan CHASTAGNET, Olivier GERMAIN, Benoit GILMAS Victor MITTEAU, Stéphane VEDRINES

Pouvoirs : Madame Christine VIGUIER donne pouvoir à Monsieur Benoit GILMAS

Absents : Madame Christine VIGUIER , Monsieur Christian BEAUDIN

Le Maire annonce que le quorum est atteint et la séance débute à 19 h 00.

Benoit GILMAS est désigné secrétaire de séance.

1 – approbation du PV N° 04-2026 du 24 avril 2026
Délibération n° 2026-05-01

Le Maire demande si tout le monde a reçu le PV N°04 -2026 et demande s'il y a des remarques.

Monsieur Olivier GERMAIN, fait remarquer qu'il ne comprend pas à quelle date correspond le procès-verbal soumis à l'approbation. Il demande que la date concernée soit systématiquement indiquée à la suite de celui-ci.

Il est proposé aux conseillers municipaux de délibérer.

Après délibération, la décision est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

2 – Délibération Désignation des représentant du SIRIS
Délibération n° 2026-05-02

Le maire informe que lors conseil du mois de mars 2026, délibération 2026-03-07-07 il a été voté 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants,
Il convient d'annuler la délibération 2026-03-07-07, et de voter pour 3 représentants titulaires et 2 représentants suppléants.

Le maire propose :

3 titulaires : Coralie FALCK ROUSSE-LACORDAIRE, Odile GILLET, Harmonie MITTEAU

2 Suppléants : Victor MITTEAU, Christian BEAUDIN

Il est proposé aux conseillers municipaux de délibérer.

Après délibération, et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal accepte cette proposition.

3 – Délibération Renouvellement de la commission de contrôles des listes électorales
Délibération n° 2026-05-03

Le maire informe que la composition de la commission de contrôle doit être composée de cinq conseillers municipaux, répartis comme suit : Vannes-sur-Cosson : **2 listes**

3 conseillers de la liste arrivée en tête (hors le maire et les adjoints), 2 conseillers de la 2ème liste

Il peut être désigné 1 suppléant de la liste arrivée en tête

3 conseillers désignés de la tête de liste : Catherine OUDIN – Christine VIGUIER – Olivier GERMAIN

1 conseiller suppléant désigné : Florence VEDRINES

2 personnes désignés de la 2ème liste : : Coralie FALCK ROUSSE-LACORDAIRE – Christian BEAUDIN

Il est proposé aux conseillers municipaux de donner leur avis et de délibérer.

Après délibération, et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal accepte cette proposition.

4 – Délibération Subvention aux associations 2026
Délibération n° 2026-05-04

Le Maire souhaite aider les associations du village en leur attribuant une aide financière, il propose :

FNACA : **150** €, Chorale Croq'Note : **150** €, Comité des fêtes : **150** €, Nature et cultures partagées : **150** €

Il propose subventionner aussi deux associations avec lesquelles la commune collabore régulièrement : **50** € pour le GRAHS de Sologne - **50 €** pour l'UCPS :

Madame GIRARD demande s'il y a une date limite pour le dépôt des dossiers.

Le Maire répond que OUI

Madame VEDRINES demande si toutes les associations a qui est attribuée habituellement la somme de 150,00 €, elles ont fait des demandes de subvention supérieur à ce montant.

Mesdames GILLET et GIRARD répondent que ce n'est pas les associations qui décident du montant.

Monsieur GERMAIN demande si la mairie est sûre que les associations utilisent bien les subventions ?

Le Maire répond qu'au vu de la somme attribuée, les associations l'utilisent bien.

Monsieur GERMAIN demande si les sommes peuvent être plus importantes selon la somme budgétisée ?

Le Maire répond que malgré les petites sommes attribuées, la commune participe en plus si spectacle il y a.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents votent pour la répartition des subventions suivante : FNACA : 150 € ; Croq'Note : 150 € ; Comité des fêtes : 150 € ; Nature et cultures partagées : 150 € ; GRAHS : 50 € ; UCPS 50 €

5 – Délibération tarif pour la TPLE
Délibération 2026-05-05

Le Maire informe qu'il faut délibérer tous les ans le taux pour la TPLE, il propose de ne pas changer le taux proposé de 1,8% et d'informer les entreprises sur la TLPE (Taxe Locale de Publicité Extérieure).

Néanmoins, il est observé que cette taxe n'est pas obligatoire et le Conseil Municipal décide qu'elle ne sera pas appliquée sur la commune.

Il est proposé aux conseillers municipaux de donner leur avis et de délibérer.

Après délibération, et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal accepte cette proposition.

6 – Information sur le tableau des répartitions SIRIS

Le maire informe et détaille le tableau du SIRIS sur la participation des communes Isdes Vannes et Villemurlin, un changement avait été demandé au SIRIS par commune de Vannes-sur-Cosson, afin de rééquilibrer dans l'année la somme de 110 346,09 €.

Le maire signale que ce montant est calculé sur la base du nombre d'habitants de la population communale au 01/01/2026 et sur l'effectif scolaire 2025

La somme budgétisée prévue est de 105 000,00 €, la répartition est de 110 346,09 € soit 5 346,09 € en plus,

7 – Information sur les travaux du grand gîte

Le maire donne la parole à Monsieur GILMAS concernant les travaux du grand gîte ;

Monsieur GILMAS prend la parole et informe qu'il a reçu un premier devis et en attend un deuxième pour différentes choses (isolation du mur extérieur entre la grange et le grand gîte, changement de 2 radiateurs, pose de boite aux lettres)

Il détaille le premier devis pour l'isolation du mur extérieur entre grange et gîte : 2 109,51 €

Il explique que ce mur doit être isoler pour ne pas perdre de la chaleur dans le grand gîte et afin de gagner des points sur le DPE actuellement à E.

Un commission travaux est prévue pour voir différentes choses :

L'épaisseur de l'isolation du mur extérieur, l'entretien du jardin et clôture au fond du jardin du grand gîte.

8– Information sur le château d'eau

Le maire informe que la réception des travaux château d'eau est le 08 juin 2026 à 10h00.

Le changement du compteur de sortie sera changé le 11 juin 2026

Une coupure d'eau est prévue pour la matinée du 11 juin 2026 sur la commune

9– Information EPFLI

Le maire donne la parole à Madame GIRARD concernant l'EPFLI ;

Madame GIRARD informe avoir contacté l'EPFLI pour la procédure concernant le reversement de la subvention reçue d'un montant de 45 847,00 €.

10–Information sur les plaques de chemins et de rues, ainsi que la numérotation suite nouvelle base d'adresses

Le maire informe que la nouvelle base d'adresses obligatoire est terminée et envoyée aux administrations et services concernés,
les certificats d'adressage sont envoyés aux administrés.
La base de la gestion de l'eau est donc modifiée également.

La commission travaux voit actuellement pour des devis concernant les plaques de chemins.

11 – Questions diverses

Le maire informe avoir reçu différents mails d'un administré, (transmis aux membres du CM) concernant les analyses de l'eau et mise à disposition de l'eau potable, ainsi que pour les panneaux de direction (signalétiques).

LES ANALYSES DE L'EAU ET MISE A DISPOSITION DE L'EAU POTABLE

Le maire explique que les prélèvements d'eau réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire continuent d'être effectués par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Les prélèvements destinés à l'analyse du chlorure de vinyle monomère (CVM) sont désormais réalisés par une entreprise extérieure mandatée à cet effet,

Il est prévu ces jours-ci que l'entreprise fasse ce prélèvement chez l'administré qui se trouve en bout de réseau. A savoir, également que des purges sont faites régulièrement, environ tous les 30 jours.

Monsieur CHASTAGNET demande si la distribution des bouteilles d'eau est obligatoire ?

Le maire répond qu'à l'instant T, ce n'est pas obligatoire. On attend les résultats du prélèvement pour la distribution ou non de l'eau.

LES PANNEAUX DE DIRECTION (SIGNALETIQUES)

Le maire informe qu'un administré a fait une demande depuis longtemps concernant les panneaux de direction (signalétique). Ce qui permet essentiellement de localiser l'entreprise ou l'établissement et que ce même administré (professionnel) était prêt à prendre en charge les panneaux le concernant. Reste à savoir si d'autres professionnels de la commune étaient intéressés par la signalétique et de le prendre en charge, sachant que le tarif selon la commande est dégressif au nombre de panneaux commandés. Deux élus de l'ancienne mandature devaient s'en occuper, rien n'a été fait.

Le maire informe que le secrétariat va s'en occuper soutenu d'un adjoint (commission travaux), à commencer par faire un recensement des professionnels (artisans, commerces, gîtes etc. …)

REFERENTS CRUES - SEBB

Suite aux élections il est nécessaire d'opérer une mise à jour des référents à contacter par commune en cas de dépassement d'un seuil d'avertissement afin de garantir l'opérationnalité et la transmission des informations du système mis en place sur le territoire.

Pour rappel, ce système d'avertissements permet aux référents d'être avertis et de suivre l'évolution du niveau des cours d'eau grâce à l'implantation de stations de mesures sur le bassin du Beuvron.

Il est nécessaire d'avoir au moins 2 référents crues par collectivité.

Eric HAUER et Victor MITTEAU seront référents crues.

FACTURE VETERINAIRE

Le maire informe avoir reçu la facture pour la somme de 193.39 € du vétérinaire suite aux soins prodigués sur le chien récupéré le 15/04/2026 par la ferme du Bonheur et la Fourrière Départementale, il n'y a pas eu d'intervention chirurgicale.

Madame VILARIHNO demande si au bois communal une tonte est prévue pour le vide grenier à venir du Comité des fêtes.

Monsieur GILMAS répond que c'est prévu et que ce sera fait, le Comité des Fêtes a été prévenu par mail.

La séance est close à 20h40

Prochain conseil municipal le 06 juillet 2026 à 19h30